



Guide Technique

DESCRIPTION GENERALE DU SYSTEME

- Système de trois peintures permettant d'apporter aux ouvrages une protection des structures métalliques en cas d'incendie
- Il permet d'obtenir une résistance au feu allant de 30 min à 120 min
- Peut s'appliquer en intérieur ou en extérieur abrité (classe Y*) sans altérer la qualité esthétique du produit
- La finition peut être mise à la teinte en usine (teinte RAL, nous consulter).

Remarque : Domaine de validité du système COMEFLAMME / METALFLAMME

Il est impératif de demander une préconisation pour notre système COMEFLAMME / METALFLAMME sur simple demande détaillant la nature des supports à traiter. N'hésiter pas à contacter votre responsable commercial pour avoir toutes les informations nécessaires.

Nous tenons à souligner que ce système est applicable uniquement sur des structures métalliques porteuses. Les portes, les conduits d'aérations et autres éléments non porteurs sont soumis à d'autres exigences réglementaires.

COMEFLAMME et METALFLAMME doivent être appliqués sur des poutres préparées par sablage SA2,5 et passivées par une peinture anticorrosion :

- Peinture anticorrosion : famille des alkydes phosphatés
Référence COMUS préconisée : ANCORIT Rouge Oxyde

La famille de la peinture anticorrosion est importante. Veuillez vous rapprocher de votre fournisseur de peinture ou de votre métallier pour connaître la nature du primaire appliqué.

- COMEFLAMME : Peinture intumescente en phase aqueuse applicable entre 1 à 5 couches avec un minimum de 24 h de séchage entre les couches, en fonction des conditions climatiques.
- METALFLAMME : Peinture de protection et de décoration. La mise à la teinte est faite en usine et à la demande suivant le nuancier RAL (nous consulter).



STOCKAGE

- Les peintures doivent être conservées dans leur emballage d'origine fermé.
- Les peintures craignent le gel.
- La durée de vie en pot de ces peintures est de 6 mois après la fabrication.

PRECAUTION POUR LA SANTE ET LA SECURITE

- L'application d'une peinture nécessite toujours un équipement de protection personnel (vêtements adaptés, lunettes, gants et masques si nécessaire)

Produits non soumis à un étiquetage réglementaire
Fiches de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

CARACTERISTIQUES DU CHANTIER

CONDITIONS CLIMATIQUES

Le chantier doit être réalisé à l'abri des intempéries. Les conditions d'application suivantes doivent être respectées :

- Température : appliquer le système lorsque la température est comprise entre 10 et 25°C. En dessous de 10 °C, un système de chauffage devra être mis en place afin de relever la température.
- Humidité : l'humidité relative ne doit pas excéder 80%. Le support doit être sec.

EQUIPEMENT

- L'application doit se faire :

COMEFLAMME : Pour un aspect tendu, nous vous conseillons une application au pistolet AIRLESS ; la pression devra être comprise entre 150 et 200 bars et la taille de buse sera de 0.029 ou 0.031 pouces suivant les modèles. Retirer le tamis et le filtre.

METALFLAMME : Si les conditions « extérieur abrité » sont requises, effectuer l'application au pistolet. Le classement Y* sera perdu si l'application est effectuée à la brosse ou au rouleau.

PREPARATION DE SURFACE

- Poutres nues : Sablage SA2,5 et application d'une peinture anticorrosion de la famille des alkydes phosphatés.
Référence COMUS préconisée: ANCORIT Rouge Oxyde



- Poutres pré-peintes : s'assurer de la nature du primaire appliqué et de la propreté du support. En cas de doute, procéder à la remise à nu du support, et appliquer un primaire adéquat (COMUS ANCORIT Rouge Oxyde).

APPLICATION

PRIMAIRE ANTICORROSION

Se référer à la fiche technique du primaire COMUS ANCORIT Rouge Oxyde.

COMEFLAMME

- COMEFLAMME peut, si nécessaire être dilué avec 5% d'eau pour une application au pistolet Airless et est prêt à l'emploi pour une application à la brosse ou au rouleau. Bien mélanger la peinture mécaniquement afin d'homogénéiser le contenu des bidons.
- Appliquer la peinture intumescente à raison de 700µm humide à la brosse et jusqu'à 1500 µm humide à l'Airless si la peinture n'a pas été diluée. Contrôler l'épaisseur avec un peigne. Pour retrouver approximativement l'épaisseur sèche à partir de l'épaisseur humide :

$$\text{ép}_{\text{sèche}} = 0,75 \times \text{ép}_{\text{humide}}$$

- Temps de recouvrement : 24 heures minimum dans des conditions normales d'application (air ambiant : 20°C / %HR : 50%).
- Appliquer le nombre de couches de peinture intumescente correspondant à l'épaisseur préconisée sur votre calcul de consommation.

L'épaisseur à déposer sur les profilés dépend de la température critique, de la durée de résistance au feu demandée et du coefficient de massivité des éléments de la structure. Tous les éléments ne reçoivent donc pas la même épaisseur de peinture intumescente. Il est important de respecter les épaisseurs préconisées sur votre calcul de consommation pour être couvert par le procès-verbal de notre système.

METALFLAMME

- Appliquer la peinture de finition METALFLAMME de préférence par projection en une seule couche à raison de 70 à 80 µm humide.
- Application brosse ou rouleau : Eviter de croiser, limiter les reprises car la peinture déjà appliquée peut « rouler » si vous repassez par-dessus. En cas de manque, possibilité de faire des retouches.

A noter : Appliquer le système COMEFLAMME/METALFLAMME sur chantier car la sensibilité du système aux chocs rend difficile le transport.



FIN DE CHANTIER

- Nettoyage du matériel : à l'eau chaude immédiatement après application.
- Ne pas jeter les résidus à l'évier.

* A noter : la «classe Y» permet de valider les conditions d'exposition « intérieur/extérieur abrité » lorsqu'elles sont requises pour le chantier. Elle est définie par l'ETAG 018, et traduit le comportement du système à conserver ses propriétés après vieillissement par cycles climatiques.

Les recommandations contenues dans ce guide technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à S.E.P.V. pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

S.E.P.V. : BP 19 - St Germain Lès Arpajon – 91 291 Arpajon - Fax : 01 60.84.04.81

EDITION MAI 2009. ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE